

📍 / PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR / ALPES-MARITIMES

La chasse aux termites est ouverte à Berre-les-Alpes



Les termites mangent le bois et peuvent détruire une maison / © France 3 Côte d'Azur

PARTAGES

 Partager

La municipalité et les habitants ont décidé de lutter contre le ravageur, ce qui permet de faire baisser le prix du détermitage.

Par Catherine Liout

Publié le 04/08/2017 à 10:50

Depuis un an, le village de Berre-les-Alpes mène une bataille qu'il est en passe de gagner. Comme 41 communes des Alpes-Maritimes, il est colonisé par des termites. Ces insectes s'attaquent au bois, y compris dans les habitations.

A Berre-les-Alpes, il y en a dans une centaine de maisons. Un combat collectif entre les villageois, et la mairie est engagé.

4.000 euros le détermitage

Le détermitage d'une maison s'élève en moyenne à 4.000 euros en fonction de la superficie. La mairie et les habitants sont parvenus à baisser considérablement la facture car ils ont établi qu'il y avait 4.000m² au total à traiter.

Du coup, le coût est réduit, 500 euros par propriétaire.

Le principe

A Berre-les-Alpes, des pièges sont été posés. Les insectes xylophages sont attirés par la cellulose qui a été préalablement empoisonnée. **Les animaux malades détruisent ainsi la colonie de l'intérieur**, car le termite émet des phéromones attractives qui conduisent les autres ravageurs à se nourrir de la cellulose.

La réglementation

En France, en vertu de la loi n° 99-471 du 08 juin 1999 tendant à protéger les acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites, **la présence de termites dans un immeuble doit être déclarée auprès des autorités**. L'article 3 de la loi impose **au vendeur d'un bien immobilier de fournir à son acquéreur un état parasitaire, si le bien immobilier est situé dans un secteur contaminé ou susceptible de l'être**.

Pour tout savoir sur la réglementation, cliquez [ICI](#).